

Étant donné l'absence d'encouragement sérieux—on n'en a trouvé aucun dans les mesures législatives proposées par l'actuelle législature—nous devrions au moins adopter cet amendement afin de nous assurer que les petites entreprises pourront se procurer des capitaux à un taux d'intérêt raisonnable afin que nous puissions intervenir dans ce secteur non seulement pour redresser le déficit de notre balance commerciale mais aussi pour stimuler la création d'emplois pour nos chômeurs.

On a enregistré une chute de 61.2 p. 100 des bénéfices au cours des deux dernières années dans le secteur des ventes en gros et de 58.9 p. 100 dans celui de la construction. Il se produit un très inquiétant effet d'entraînement. Comme je le faisais remarquer la semaine dernière, c'est tout le secteur forestier qui a été oublié dans le budget du 28 octobre. Je crois qu'il s'agit d'un oubli grave. Représentant la Colombie-Britannique je dois dire que je trouve tout à fait regrettable qu'on ait passé sous silence ce qui représente 50 p. 100 de l'économie de ma province. Si on lie le secteur forestier à celui de la construction, ce sont environ 40 p. 100 des petites entreprises les plus durement frappées de notre pays qui sont concernées et ce phénomène est associé à un marasme général. Dans cet amendement nous exprimons le désir de consacrer davantage de crédits au logement à la fois urbain et rural et en particulier à celui destiné aux autochtones et afin de relancer l'industrie forestière, il faut dégager des crédits pour relancer les mises en chantiers de maisons et redonner ainsi des emplois aux travailleurs du bâtiment. Cette mesure aurait des répercussions dans le secteur forestier qui traverse actuellement une très mauvaise passe, qui ne se limite d'ailleurs pas à la Colombie-Britannique, mais qui affecte l'ensemble du pays.

Ce sont les secteurs sensibles aux poussées inflationnistes qui sont le plus touchés. Je pense en particulier à toutes les entreprises qui doivent conserver des stocks. Ce sont elles qui s'exposent, par voie de conséquence, aux contrechocs de l'augmentation du prix de l'énergie. Avec la politique énergétique annoncée par le gouvernement libéral, et faute d'un mouvement général en faveur des petites entreprises, je crois qu'un tel amendement est indispensable. Il obligera les banques qui investissent les capitaux des petites entreprises dans d'autres secteurs plus profitables, à mettre des capitaux à la disposition des entreprises dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie et qui portent le plus de promesses pour l'avenir.

Quelles sont les petites entreprises qui augmentent leur production et qui ont besoin d'un amendement? Eh bien, entre 1970 et 1976, les manufactures dont des Canadiens détenaient la propriété et le contrôle, ont augmenté leur production de 112 p. 100. Dans le même temps, la production des filiales américaines implantées au Canada n'a crû que de 85 p. 100. Ces chiffres montrent bien, je crois, la capacité et la productivité de la petite entreprise canadienne, pour laquelle le gouvernement actuel n'a rien fait de nouveau. Les fabriques canadiennes ont eu une production de 32 p. 100 plus élevée que celle des succursales américaines. Cet amendement permettra entre autres aux fabriques canadiennes de progresser plus rapidement que les succursales américaines.

J'espère que les députés d'en face, notamment le ministre, étudieront sérieusement la possibilité d'inclure cet amendement dans la loi sur les banques; en effet, comme je le disais au début, du fait que cette loi s'appelle la loi sur les banques, trop de députés—assurément les députés d'en face et ceux à ma

droite—semblent croire que nous devons passer les six jours à protéger l'intérêt des banques plutôt que celui des consommateurs, des autochtones, des personnes mal logées, des agriculteurs et des petites entreprises.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je voudrais envisager cet amendement sous deux aspects: tout d'abord du point de vue des petites entreprises et, en deuxième lieu, du point de vue du développement économique ou, plus particulièrement, du développement communautaire à l'échelon local. Comme mes collègues l'ont déjà signalé, les affaires n'ont malheureusement pas été bonnes pour les petites entreprises depuis quelques années.

• (1620)

A cause de la prédominance des grandes sociétés dans notre économie, il est très difficile aux petites entreprises de leur livrer concurrence, faute d'être bien conseillées sur les plans financier, administratif et technique. Il s'ensuit que les faillites ont augmenté depuis quelques années. Nous savons que 2,119 particuliers et entreprises ont fait faillite au Canada en juin 1980, ce qui représente une hausse de 35 p. 100 par rapport à juin 1979. Durant les six premiers mois de 1980, les entreprises mises en faillite ont augmenté de 19 p. 100 par rapport à la première moitié de 1979. Leur chiffre a plus que doublé entre 1974 et 1979. Les faillites sont les plus nombreuses parmi les petites entreprises existant depuis moins de six ans, car elles ont besoin de capitaux et de conseils qu'elles ne peuvent obtenir. Cette situation s'est aggravée lorsque les taux d'intérêt ont augmenté de façon spectaculaire au début de l'année. Comme mes collègues l'ont signalé, cette situation a d'énormes répercussions sur la loi sur les banques, les amendements à l'étude et le rôle des banques dans notre société.

Au lieu de faire un exposé de nature générale, je voudrais répéter à la Chambre, monsieur l'Orateur, des remarques que m'ont faites des hommes d'affaires de ma circonscription de Vancouver-Est. Leurs observations reflètent bien l'inquiétude qu'éprouvent les gens d'affaires du Canada et sont liées à la loi sur les banques. J'ai téléphoné à ces gens et je leur ai expliqué que, devant intervenir dans le débat concernant la loi sur les banques à la Chambre, je voulais recueillir leur opinion sur les sujets qui les touchaient de près.

Un quinquaiier m'a d'abord dit ceci:

Ce que je déteste le plus, ce sont ces taux d'intérêt élevés qui tuent la petite entreprise. Les banques semblent n'avoir aucune sympathie pour les hommes d'affaires qui s'adressent à elles.

Surtout les petits hommes d'affaires.

Si une erreur est commise, c'est le client qui paie, que ce soit sa faute ou celle de la banque.

Il y a ensuite ce vendeur d'appareils de télévision et de radio qui veut donner de l'expansion à son commerce pour pouvoir offrir du travail aux jeunes gens de l'endroit. Il m'a dit ceci:

Les taux d'intérêt sont trop élevés pour nous permettre de commander les nouveaux appareils dont nous avons besoin pour garder nos clients et prendre de l'expansion. Je voudrais ouvrir une petite usine et donner du travail à quelques jeunes gens de l'endroit. Pour y arriver, il me faut des fonds de recherche et de développement pour fabriquer un nouveau type de lampe-écran. Quand je me suis informé, on m'a dit que je ne pouvais obtenir un prêt du gouvernement fédéral à moins de déménager dans un endroit comme Kelowna.

Puis un petit promoteur immobilier, qui s'intéressait beaucoup à sa localité et y était très actif, a déclaré ceci:

Les banques devraient s'occuper des petites entreprises au lieu d'être aux petits soins pour les grandes sociétés. Les petites entreprises ont besoin pour survivre de